

ASSUR

N° 31 | Hebdomadaire du 30/09/2004

Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2003

1. Introduction	02
2. Encaissements	04
3. Provisions techniques et placements	06
3.1. Analyse des provisions techniques	
3.2. Analyse des placements	
3.3. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	10
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité et «Financial Dependency Ratio» (FDR)	12
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.2. Dispersion des résultats comptables	
5.3. Rentabilité des fonds propres	
5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques	
6. Solvabilité	15
6.1. Marge de solvabilité non-vie	
6.2. Marge de solvabilité vie	
6.3. Test de résistance	
7. Evolution des principaux résultats	17
7.1. Assurance vie : envol des contrats à taux garanti	
7.2. Assurance non-vie	
8. Analyse des principales branches IARD	22

Edition spéciale

Série statistiques

1. Introduction

Préserver le redressement

L'année 2003 entrera dans l'histoire du secteur de l'assurance comme une année où les principaux indicateurs d'une évolution saine se seront améliorés. Les facteurs négatifs (charge des sinistres élevée, réduction brutale de la capacité financière, baisse du rendement des placements et moins-values considérables sur actions) qui, au cours des années précédentes, ont valu de sérieux revers au secteur, s'atténuent graduellement. En même temps, les mesures prises dans tout le secteur produisent l'effet escompté : le redressement de la rentabilité qui est un impératif primordial pour maintenir la fermeté et la crédibilité du secteur de l'assurance vis-à-vis de tous ses «stakeholders».

Après une période chaotique, il n'est pas inhabituel de devoir constater que tout le monde ne répond pas à l'appel : pas tous les assureurs présents sur le marché au début du millénaire le sont encore aujourd'hui. Et pour un certain nombre d'entreprises, il reste difficile d'améliorer leur rentabilité et leur solidité générale. Le bilan dressé pour le secteur considéré dans son ensemble ne peut pas faire oublier que le redressement est loin d'être achevé et que, non seulement, une série d'entreprises écrivaient leurs résultats à l'encre rouge par le passé, mais qu'aujourd'hui encore, elles doivent mettre toutes voiles dehors pour rester à flot. Même au niveau du secteur, le redressement demeure fragile dans certaines branches importantes.

| Assurances sur la vie : épargner quand on a les moyens, et plus encore quand on en a moins

En 2003, le secteur a en tout cas pu constater que la demande était saine, puisque, cette année-là, le chiffre d'affaires a dépassé pour la première fois le cap des 25 milliards d'euros, soit mille milliards d'anciens francs belges. Cette progression est due surtout à la prévoyance et moins à l'inflation ou à la demande d'assurances de biens matériels. Le besoin de sécurité reste élevé parmi la population et les entreprises belges. Lorsque les temps sont incertains, on donne la préférence à des produits dont le risque est réduit et le Belge va même redoubler ses efforts d'épargne plutôt que recourir à l'emprunt pour traverser une période difficile. Le taux d'épargne demeure élevé dans notre pays en comparaison de la plupart des autres pays qui connaissent un niveau de vie analogue, et les assureurs ont démontré qu'ils sont capables de développer des

formules tout à fait actuelles dans le cadre des possibilités fort anciennes des assurances sur la vie ; c'est ainsi qu'ils ne sont plus purement les spécialistes du très long terme, mais que leurs produits ont également acquis une place plus importante dans l'épargne à moyen terme. Ils ont en outre prouvé que les coûts liés à ces produits pouvaient être réduits sensiblement. La compétitivité de la dernière génération des assurances-vie est ainsi un fait.

D'autre part, les formules de la branche 23 se sont ressenties de la conscience du fait que leur rendement n'est pas garanti d'avance. Il faudra sans doute attendre que le calme soit revenu pour un public qui devra d'abord voir le redressement des marchés avant de se lancer de nouveau dans ces formules. Cela devrait, comme en France, être le cas en 2004, au détriment d'ailleurs des placements dans les produits d'épargne garantissant un rendement minimum.

Malgré de beaux chiffres, les assurances de groupe continuent de progresser avec une lenteur en fait exaspérante. Une croissance annuelle de 10% n'est certes pas mauvaise, mais elle est largement insuffisante pour faire disparaître les préoccupations quant au financement des pensions de la génération du baby-boom. Il faudra attendre que le cadre réglementaire qui a été élaboré sous l'impulsion de Frank Vandembroucke pour les travailleurs salariés et indépendants, ait vraiment atteint sa vitesse de croisière.

| Assurances non-vie : niveau adéquat des prix et baisse de la sinistralité

Pour les principales branches de l'assurance non-vie, les primes semblent avoir atteint le niveau qui était nécessaire pour redonner aux entreprises exerçant ces activités la perspective de réaliser des bénéfices. Le marché en a besoin, les intermédiaires et les clients en ont besoin, les responsables politiques en ont besoin. On observe encore quelques mouvements de rattrapage : en assurance incendie industrielle, la majorité des hausses des prix ont été réalisées et elles sont encore en cours dans certaines branches de responsabilité.

La question demeure de savoir si les règlements relatifs à l'adaptation des prix aux changements des conditions

techniques et financières ont eu une quelconque utilité : des fluctuations de prix moins brusques, liées ou non à des indices de coûts pertinents, sont plus faciles à suivre pour le public qu'une soudaine panique de prix après des années d'ignorance béate. Par contre, la diminution de la charge des sinistres dans pratiquement toutes les branches donne satisfaction ; cette baisse est due principalement à la fréquence moins élevée des sinistres qui provient en bonne partie de la peur des radars automatiques (auto) et des conditions atmosphériques favorables (auto et incendie).

Tout comme ils sont parvenus à (un peu) mieux maîtriser leurs frais généraux, les assureurs doivent continuer d'œuvrer pour des mesures structurelles s'ils ne veulent pas voir exploser le coût moyen par sinistre. Notamment dans la branche «soins de santé», qui connaît un incontestable succès commercial, il faudra veiller à ce que les prestations n'augmentent encore plus : la facture des soins ne fait que gonfler ces dernières années et les bénéficiaires ne semblent pas pour demain. En d'autres termes : si l'on souhaite une assurance des soins de santé plus généreuse, il faudra payer le prix.

Un «bottomline» qui n'est pas encore impressionnant

Comme chaque année, le résultat final du secteur (un bénéfice de 727 millions d'euros) est la somme des

bénéfices des uns (1.053 millions) et des pertes des autres (326 millions). Un véritable retournement par rapport à 2002 lorsque tous les indicateurs de rentabilité avaient passé au rouge, mais certainement pas un chiffre impressionnant : à une exception près, c'est même le résultat le plus faible des cinq dernières années avec un return de moins de 7,5% sur les fonds propres, ce que les actionnaires trouveront plutôt maigre. Ces derniers rappelleront – à juste titre d'ailleurs – que les fluctuations des taux d'intérêt et des cours boursiers constituent toujours un risque pour le secteur et feront remarquer qu'un boni de moins d'un pour-cent sur les réserves des assurances vie «branche 21» (à taux garanti) indique qu'il s'en est fallu de peu que le résultat n'ait été négatif. Il convient donc de ne pas perdre de vue la rentabilité.

En attendant, il doit être réconfortant pour les clients, les ayants droit et les intermédiaires de pouvoir conclure des chiffres d'Assuralia que la solvabilité du secteur reste à un niveau largement suffisant et que les tests de résistance indiquent que le marché est capable de faire face à des secousses soudaines. Du point de vue du droit européen, le maintien de la solvabilité selon des conceptions nouvelles et plus critiques sera déterminant pour le secteur dans les prochaines années. Les entreprises devront de nouveau consentir des efforts pour franchir ces obstacles ; il s'agira donc de rester en forme et en bonne santé.

Parts de marché des 15 premiers groupes en 2003 (en %)

Rang	Groupe	Total	Non-Vie	Vie
(+ : Gain, - : perte par rapport à 2002)				
1	Fortis	20,3	14,6	23,0
2 (+1)	Ethias	15,8	11,9	17,7
3 (-1)	AXA	13,7	17,1	12,2
4	KBC	10,3	8,6	11,1
5	ING	8,1	3,8	10,1
6	Dexia	8,0	3,8	9,9
7	Winterthur	3,2	6,8	1,6
8	AGF / Allianz	3,0	4,0	2,5
9 (+2)	Generali	2,0	2,3	1,9
10 (-1)	Mercator / Bâloise	1,9	4,2	0,8
11 (-1)	P&V Assurances	1,7	2,7	1,2
12 (+1)	Ergo	1,4	2,9	0,7
13 (-1)	Swiss Life	1,3	0,7	1,6
14	Delta Lloyd	1,0	0,0	1,5
15	Argenta	1,0	0,7	1,2

2. Encaissements

Belgique	Encaissements (En millions d'euros)		Croissance nominale (%)	
	2002	2003	2002/2001	2003/2002
Auto	2.697	2.831	+ 4,8%	+ 5,0%
RC Automobile	1.777	1.879	+ 3,5%	+ 5,7%
Corps de véhicules	920	952	+ 7,5%	+ 3,6%
Incendie	1.672	1.784	+10,4%	+ 6,7%
Habitations	950	986	+ 6,9%	+ 3,8%
Autres risques simples	366	389	+ 8,3%	+ 6,3%
Risques spéciaux	356	409	+24,5%	+14,9%
Autres IARD	2.483	2.618	+ 8,6%	+ 5,5%
Accidents (hors AT)	383	391	+ 3,5%	+ 2,2%
Maladie	662	711	+10,1%	+ 7,4%
RC Générale	610	637	+ 7,4%	+ 4,4%
Transport	204	216	+27,8%	+ 6,3%
Crédit-caution	107	123	- 11,8%	+14,8%
Pertes pécuniaires diverses	149	153	+ 27,6%	+ 3,1%
Protection juridique	245	261	+ 5,7%	+ 6,8%
Assistance	123	126	+ 6,3%	+ 2,2%
Total IARD	6.852	7.233	+ 7,5%	+ 5,6%
Accidents du Travail				
Loi de 71	892	909	- 0,3%	+ 1,9%
Loi de 67	105	108	+10,0%	+ 2,7%
Total AT	997	1.017	+ 0,9%	+ 2,0%
Total non-vie	7.848	8.251	+ 6,6%	+ 5,1%
Vie individuelle				
Taux garanti (branche 21)	7.437	11.627	+57,1%	+56,4%
Fonds d'investissements (branche 23)	3.906	2.288	-32,5%	-41,4%
Opération de capitalisation (branche 26)	0	1	-	-
Total vie individuelle	11.342	13.916	+8,3%	+22,7%
Vie groupe				
Taux garanti (branche 21)	3.200	3.444	+10,0%	+7,6%
Fonds d'investissements (branche 23)	94	164	-10,7%	+73,5%
Total vie groupe	3.295	3.608	+9,3%	+9,5%
Total vie	14.637	17.524	+8,6%	+19,7%
Total non-vie et vie	22.485	25.775	+7,9%	+14,6%

Union européenne (*)

Total non-vie	297.550	319.260	+8,7%	+6,8%
Total vie	474.862	474.388	+2,4%	- 0,1%
Total non-vie et vie	771.427	793.649	+4,7%	+2,8%

(*) 15 Etats membres - 2003 : chiffres provisoires

Methodologie

L'enquête Encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2002 et 2003, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la CBFA. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace Economique Européen ne sont pas reprises.

Plus de mille milliards d'anciens francs

En 2003, l'encaissement total relatif aux opérations d'assurance directe en Belgique atteint 25,8 milliards d'euros, contre 22,5 milliards un an plus tôt. La croissance nominale est ainsi portée à 14,6% contre moins de 8% en 2002. L'augmentation moyenne des prix en 2003 étant de 1,5%, la croissance réelle au cours de cet exercice s'établit à 12,9%, contre 6,1% en 2002. La vigueur de ce taux de croissance est essentiellement le fait du succès que rencontre l'assurance vie, en particulier les opérations individuelles à taux garanti, dont la progression est supérieure à 50% pour la deuxième année d'affilée.

Le taux de pénétration de l'assurance dans l'économie

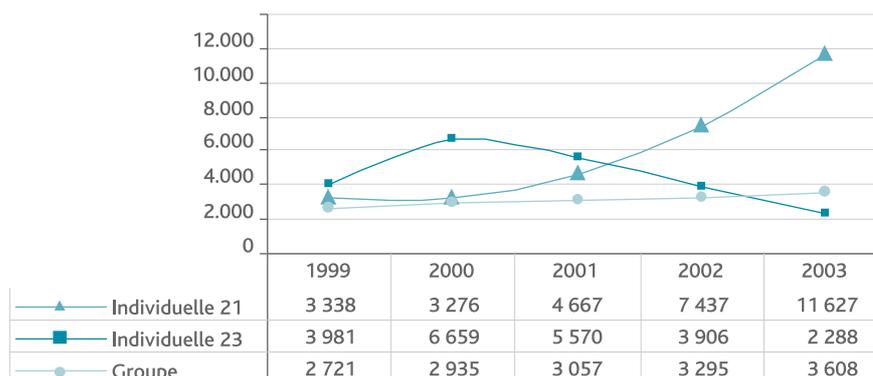
belge, défini comme le rapport entre le total des encaissements et le PIB, a augmenté d'un point après deux ans de stagnation. Il s'établit à 9,6% en 2003 contre 8,5% un an plus tôt. Cette évolution est à mettre presque intégralement au compte de l'assurance vie qui, en 2003, a vu son taux de pénétration passer de 5,5% à 6,5% grâce à l'envol de produits du type «compte d'assurance». La stagnation sur une longue période du taux de pénétration de l'assurance non-vie reflète la concurrence aigüe qui caractérise ces opérations. La légère amélioration observée en 2003 s'explique par le succès que rencontrent certains de ces produits, ainsi que par une politique d'ajustements tarifaires qui commence à produire ses premiers effets.

L'évolution de l'encaissement global en Belgique contraste avec celle observée au niveau de l'Union Européenne, où la croissance nominale est limitée à 2,8%. Cette croissance est même nulle en assurance vie, tandis que la non-vie progresse de 6,8%.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution contrastée des différents volets d'activités en assurance vie.

La croissance exponentielle des opérations vie individuelle à taux garanti tranche avec la réduction continue des opérations liées à des fonds d'investissements et avec la croissance moindre des opérations vie groupe, qui n'ont pas encore pu profiter pleinement du nouveau cadre réglementaire en matière de pensions complémentaires, défini par la «loi Vandebroucke» instaurant des plans de pension sectoriels, visant à élargir les catégories et le nombre de bénéficiaires.

Encaissements vie (en milliards d'euros)



3. Provisions techniques et placements

Methodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations soumises au contrôle de la CBFA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE). L'ensemble des opérations (vie et non-vie) comprend les

opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée, mais non celles des réassureurs "professionnels" (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée), non soumis au contrôle de la CBFA.

3.1. Analyse des provisions techniques

Evolution et ventilation des provisions techniques (en millions d'euros)

Provisions techniques	1999	2000	2001	2002	2003
Bilan	81.258	88.174	98.334	106.267	119.327
Primes non acquises et risques en cours	2.307	2.336	2.510	2.762	2.874
Assurance vie					
- non liée à un fonds d'investissement	49.392	51.009	55.724	63.014	73.955
- liée à un fonds d'investissement	8.495	13.223	16.573	15.972	17.386
Sinistres	19.661	20.173	21.611	22.644	23.037
PB et ristournes	492	467	453	350	400
Egalisation et catastrophes	419	477	584	592	675
Autres	492	489	879	933	1.001
Comptes de résultats	81.258	88.174	98.334	106.267	119.327
Non-vie	22.547	23.115	24.778	26.493	26.935
Vie	58.711	65.059	73.556	79.774	92.392

Les provisions techniques ont crû de 47% entre 1999 et 2003 tandis que, sur la même période, les fonds propres ont régressé de 35% malgré un redressement de quelque 12,3% intervenu entre 2002 et 2003. La progression est plus marquée pour les provisions d'assurance vie, qui croissent de 57%, que pour les provisions non-vie, qui progressent de 19%. Ce différentiel de croissance trouve naturellement son origine dans la forte progression des encaissements vie de ces dernières années.

En branche 23, en dépit de l'apport de 2,4 milliards d'euros de nouvelles primes, les provisions n'augmentent que de 1,4 milliard d'euros entre fin 2002 et fin 2003.

3.2. Analyse des placements

La réduction du poids relatif des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs se poursuit en 2003 mais de façon moins marquée qu'en 2002.

Ce mouvement de repli s'explique par la chute des marchés boursiers pour l'année 2002, ainsi que par une politique de réallocation du portefeuille d'actifs favorisant les titres à revenu fixe.

La bonne tenue des marchés financiers en 2003 met fin à quatre années de diminution ininterrompue des plus-values latentes. Celles-ci passent de 3,4 milliards en 2002 à

4,4 milliards d'euros en 2003. Les actions affichent des moins values latentes se réduisant de - 2,4 milliards, fin 2002, à - 0,3 milliards, fin 2003, par la reprise des marchés boursiers en 2003 ainsi que par des réductions de valeur actées dès 2002, qui ont diminué la valeur comptable des actions et, partant, les moins-values latentes sur ces titres. Les plus-values latentes sur obligations évoluent quant à elles de 3,8 milliards fin 2002, à 2,9 milliards fin 2003, suite à l'arrivée progressive à échéance de titres assortis de taux

plus élevés que ceux offerts actuellement et à la légère hausse des taux d'intérêt.

Le tableau suivant détaille, pour les principales catégories de placements, l'évolution des plus-values latentes entre 1999 et 2003. Fin 1999, les plus-values latentes sur l'ensemble du portefeuille titres s'établissaient à 9,6 milliards d'euros. Fin 2003, elles étaient ramenées à 4,4 milliards d'euro après avoir atteint en 2002 leur valeur plancher, à 3,4 milliards d'euro.

Evolution et ventilation des placements hors branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	1999	2000	2001	2002	2003
Terrains et constructions	3.167	3.014	3.120	3.507	3.555
Participations	4.913	4.438	4.578	6.808	7.087
Actions, parts et autres titres à revenu variable	20.440	20.403	19.725	13.311	13.115
Obligations et autres titres à revenu fixe	51.049	51.886	55.126	62.536	74.566
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	8.888	9.353	9.951	10.966	12.319
TOTAL	88.457	89.094	92.500	97.128	110.642

Evolution et ventilation des plus-values latentes sur placements hors branche 23 (en millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003
Terrains et constructions	1.101	1.122	1.103	1.167	1.201
Participations	718	552	548	513	370
Actions, parts et autres titres à revenu variable	6.555	4.951	1.917	-2.253	-313
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.147	895	1.554	3.780	2.927
Prêts hypothécaires, créances, dépôts	80	183	278	242	195
TOTAL	9.601	7.703	5.400	3.449	4.380
Taux de plus-values latentes	12,2%	9,5%	6,2%	3,6%	3,9%

La diversité des règles présidant à la dotation aux réductions de valeur impose la plus grande prudence pour l'interprétation non seulement des plus-values latentes, mais aussi, par ricochet, des résultats comptables, ainsi que des fonds propres et des marges de solvabilité.

L'élimination comptable des moins-values latentes porterait le stock des plus-values latentes nettes de fin 2003 à environ 4,7 milliards d'euros, dont 2,9 provenant

des obligations. Ces chiffres soulignent une nouvelle fois la fragilité du secteur, mais aussi la complexité de la gestion «actifs/passifs» des entreprises d'assurances.

S'il est indispensable que les taux d'intérêt remontent à un niveau suffisant pour faire face aux engagements à long terme, une remontée trop brusque de ces taux pourrait également se traduire par une fragilisation de leur situation de solvabilité, voire de trésorerie.

Evolution et ventilation des placements de la branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	1999	2000	2001	2002	2003
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	0
Actions, parts et autres titres à revenu variable	4.997	10.328	12.803	12.755	13.023
Obligations et autres titres à revenu fixe	635	1.007	1.520	2.131	2.540
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	2.862	1.889	2.085	872	1.607
TOTAL	8.494	13.224	16.408	15.758	17.170

Après s'être contracté de plus de 600 millions d'euros en 2002, le volume des placements «branche 23», toujours évalués à leur valeur de marché, revient en 2003 à un niveau légèrement supérieur de celui de 2001.

Cette amélioration s'explique notamment par l'amélioration des marchés boursiers et par les 2,4 milliards d'euros d'encaissement de l'année.

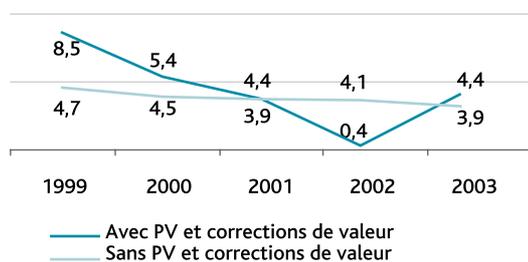
Ensemble des placements, y compris ceux de la branche 23

Valeur de marché (en millions d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de croissance (en %)	96.951 7,7%	102.318 5,5%	108.908 6,4%	112.887 3,7%	127.811 13,2%
Ensemble des provisions techniques, y compris celles de la branche 23					
Taux de croissance (en %)	81.258 18,0%	88.174 8,5%	98.334 11,5%	106.267 8,1%	119.327 12,3%
Ratio Valeur actuelle des placements à Provisions techniques (en %)	119,3%	116,0%	110,8%	106,2%	107,1%

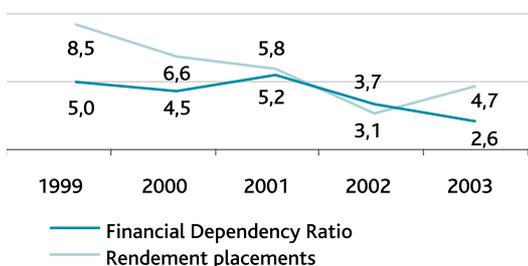
Globalement, l'ensemble des placements détenus par les entreprises d'assurances exprimés en valeur de marché représente, fin 2003, près de 128 milliards d'euros, contre 113 un an plus tôt. De 1999 à 2002, en raison de la fonte des plus-values latentes, ces derniers ont crû à un rythme moins soutenu que les provisions techniques, entraînant une détérioration continue du ratio «Valeur actuelle des placements à Provisions techniques». En 2003, la bonne tenue des marchés boursiers et les hausses limitées des taux d'intérêt ont permis d'inverser cette tendance, portant ce ratio à 107,1%, contre 106,2% un an plus tôt.

3.3. Produits financiers et rendements des placements

Rendements des placements avec et sans plus-values et corrections de valeurs (en %)



Rendements et besoins financiers (hors branche 23)



Le volume des placements, exprimés en valeur comptable (laquelle correspond à la valeur de marché pour les placements de la branche 23), s'établit fin 2003 à 123 milliards d'euros, contre 110 milliards un an plus tôt. Ayant généré 5,4 milliards d'euros de produits financiers, ils affichent, pour cet exercice, un rendement de 4,4%, contre 0,4% en 2002.

Le premier graphique supra illustre l'évolution des rendements obtenus sur l'ensemble des placements, d'une part, en tenant compte de l'ensemble des produits financiers, d'autre part, en excluant de ceux-ci les plus- et moins-values réalisées, ainsi que toutes les écritures de correction de valeurs (amortissements nets et réduction nettes de valeurs principalement).

Ces chiffres, s'ils traduisent correctement la performance financière globale des entreprises, reflètent néanmoins incorrectement leur exposition au risque financier, dans la mesure où ils tiennent compte des produits financiers de la branche 23, y compris les corrections de valeur y afférentes (soit +1,1 milliard d'euros en 2003), sans tenir compte des variations d'engagements à l'égard des assurés qui en découlent.

Le risque financier des entreprises sera mieux restitué au travers de l'analyse du second graphique, lequel, en éliminant les placements et produits financiers de la branche 23, illustre, pour 2003, la hausse des rendements financiers après la diminution subie en 2002. Dans le même temps, le FDR(*) a poursuivi sa décroissance pour se fixer à 2,6%. L'écart entre la courbe de rendement et la courbe de besoin financier est ainsi porté à 2%. Les entreprises ont alloué aux provisions techniques un rendement de 4,5%, issu d'un rendement financier sur leurs placements de 4,7%, alors que 2,6% suffisaient pour obtenir l'équilibre financier.

(*) voir aussi le point 5.4.

4. Commissions et frais

4.1. Frais de gestion et d'administration

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2003 à 3 milliards d'euros, contre 3,2 en 2002. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux fléchit légèrement,

à 58% du total contre un peu plus de 60% un an plus tôt. Cette réduction s'explique notamment par la diminution du nombre de personnes employées à durée indéterminée dans le secteur qui passe de 25.117 fin 2002 à 23.991 fin 2003, soit une diminution de 4,5%.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2003

(en millions d'euros)	Comptes techniques		Comptes non-techniques	Total
	Non-vie	Vie		
Par destination				
Frais de gestion liés à l'acquisition	601	321	-	922
Frais internes de gestion des sinistres	637	77	-	714
Frais d'administration	955	334	-	1.289
Frais de gestion des placements	31	80	41	152
TOTAL	2.224	812	41	3.077
Par nature				
Personnel	-	-	-	1.801
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.276
TOTAL	-	-	-	3.077

4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 2.268 millions d'euros en 2003, soit 7,7% de

l'encaissement total, niveau légèrement inférieur à ceux observés en 2001 et 2002.

Primes et commissions en 2003 (hors succursales)

(en millions d'euros)	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
RC Auto (*)	1.783	1.854	243	251	13,6	13,5
Risques divers et Transport (*)	4.855	5.953	791	871	16,3	14,6
AT Loi de 71 (*)	892	910	58	58	6,5	6,4
Vie individuelle br. 21 (*)	7.320	11.548	351	428	4,8	3,7
Vie individuelle br. 23 (*)	3.724	2.249	93	67	2,5	3,0
Vie groupe br. 21/23 (*)	3.340	3.607	43	46	1,3	1,3
Ensemble des Opérations (**)	25.517	29.308	2.106	2.268	8,3	7,7

(*) Affaires directes en Belgique.

(**) Affaires directes en Belgique, plus opérations à l'étranger et de réassurance acceptée.

4.3. Ensemble des frais et commissions

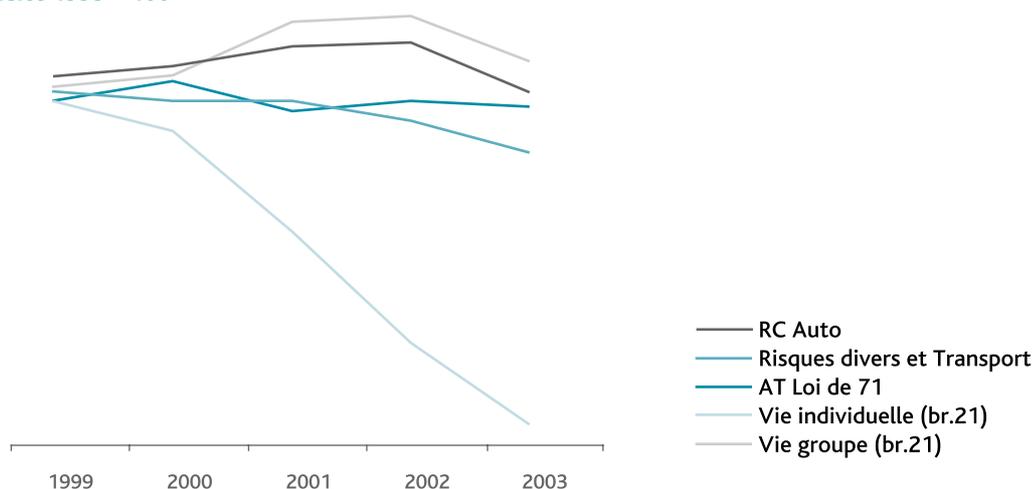
Depuis plusieurs années, la forte expansion des encaissements vie entraîne la réduction relative de l'ensemble des frais et commissions, exprimés en pourcentage des primes. Par ailleurs, les mesures de réduction des coûts, prises à l'issue d'une année 2002 particulièrement difficile, expliquent également une partie de la baisse des ratios de frais observée en 2003. Le ratio s'établit ainsi à 18,1% contre un peu moins de 21% fin 2002.

Ces différentes mesures de réduction des coûts intervenues en 2003 dans de nombreuses entreprises, ont permis de faire décroître le niveau global des frais et commissions à un niveau inférieur à celui de 1995, excepté pour la vie groupe. En RC Auto, après une croissance continue entre 1999 et 2002, le niveau relatif des frais a diminué de 10 points de pourcentage au cours de l'année écoulée. En vie individuelle, l'indice du poids relatif des commissions et des frais évolue en sens inverse des encaissements.

Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités

(en % des primes acquises)	1999	2000	2001	2002	2003
Commissions	9,2	8,2	8,3	8,3	7,7
Frais de personnel	8,8	7,6	7,7	7,3	6,1
Autres charges d'exploitation	5,9	5,2	5,3	5,3	4,3
Commissions et frais généraux	23,9	21,0	21,3	20,9	18,1

Evolution du poids relatif (% des primes acquises) des commissions et des frais généraux Indice 1995 = 100



Vie individuelle

(en millions d'euros)	Branche 21		Branche 23	
	2002	2003	2002	2003
Primes	7.320	11.547	3.724	2.249
Commissions	351 (4,8 %)	428 (3,7%)	93 (2,5 %)	67 (3,0%)
Frais généraux	527 (7,2 %)	489 (4,2%)	83 (2,2 %)	88 (3,9%)

5. Rentabilité et "Financial Dependency Ratio" (FDR)

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie (tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance), ainsi que le compte non technique (les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance).

5.1. Synthèse des comptes de résultats

Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage des primes. En 2003, ces dernières représentent 29,3 milliards d'euros.

5.1.1. Technique non-vie

Le compte technique non-vie inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée, soit pour 2003, 11,6 milliards d'euros de primes acquises. Le solde technico-financier, qui en 2002 avait plongé à - 294 millions d'euros, remonte en 2003 à 842 millions d'euros, correspondant à 7,3% des primes acquises.

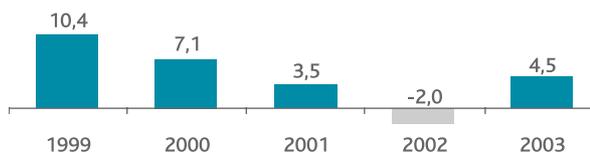
5.1.2. Technique vie

Le compte technique vie correspond, mutatis mutandis, aux mêmes données pour les opérations vie, représentant 17,7 milliards d'euros de primes en 2003. Le solde technico-financier affiche un bénéfice de 480 millions d'euros, soit 2,7% des primes brutes vie, contre une perte de 1,6% en 2002.

5.1.3. Soldes technico-financiers

Soldes technico-financiers nets : soldes techniques résultant de l'activité d'assurance (vie et non-vie), augmentés des éléments financiers alloués aux comptes techniques. Il n'est pas tenu compte des autres revenus financiers, non imputables à l'activité d'assurance.

Soldes technico-financiers nets
(en % des primes acquises)



Après une année 2002 catastrophique, qui avait vu pour la première fois depuis 10 ans le solde technico-financier passer sous l'équilibre comptable, 2003 se caractérise par un redressement relatif des résultats. Les entreprises génèrent un solde technico-financier net de 1,3 milliard d'euros, représentant 4,5% des primes. Des facteurs tels que la reprise de la bourse, les adaptations tarifaires, les assainissements de portefeuilles et d'autres mesures de restriction des coûts ont permis à la plupart des entreprises de renouer avec un solde technico-financier positif. La situation s'améliore pour la plupart des entreprises, bien que certaines continuent d'afficher une perte, dont le total représente plus de 227 millions d'euros.

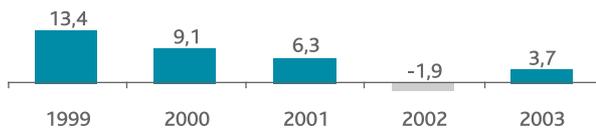
5.1.4. Non-technique

Le compte non-technique reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

La résultat courant de 2003 correspond à un bénéfice net de 1,1 milliard d'euros, soit 3,7% des primes, contre une perte courante de 0,5 milliard en 2002, représentant -1,9% des primes. Ce ratio, qui a diminué entre 1999 et 2002, se redresse quelque peu en 2003, sans atteindre les niveaux observés jusqu'en 2001.

Résultat courant : Soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Résultats courants (en % des primes acquises)

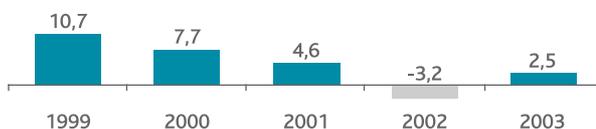


Le résultat à affecter représente un bénéfice de 0,7 milliard d'euros en 2003 (2,5% des primes), contre une perte de 0,8 milliard en 2002 (3,2% des primes).

L'écart entre résultat courant et résultat à affecter s'explique par des produits de placement négatifs de 247 millions d'euros résultant, pour l'essentiel, des dotations aux réductions de valeurs, par la survenance de charges exceptionnelles pour un montant net de 26 millions d'euros et enfin par le versement d'impôts d'un montant de près de 331 millions d'euros.

Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

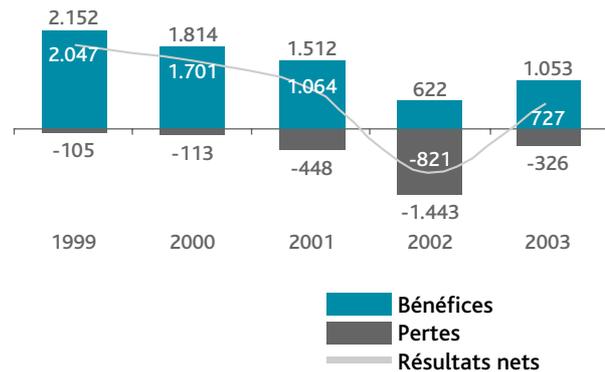
Résultats de l'exercice à affecter (en % des primes acquises)



5.2. Dispersion des résultats comptables

Le bénéfice net de 0,7 milliard d'euros observé en 2003 résulte d'un bénéfice de 1 milliard d'euros qu'ont généré 83 entreprises et d'une perte de 0,3 milliard d'euros, subie par une vingtaine d'autres entreprises.

Evolution des résultats comptables (en millions d'euros)

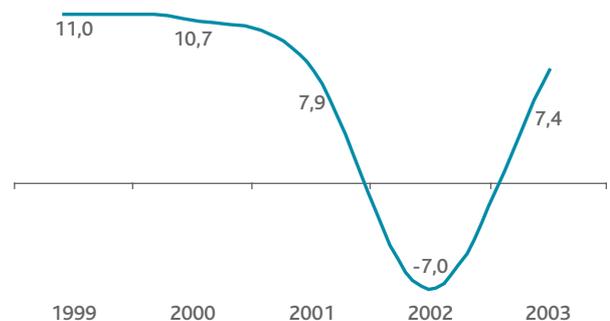


5.3. Rentabilité des fonds propres

Fonds propres comptables : ensemble des capitaux propres, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

Fonds propres « marché » : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes des impôts différés (40% des plus-values latentes, sauf pour les titres à revenu variable dont les plus-values sont immunisées d'impôts). Le détail des plus-values latentes (ventilation et évolution) est donné au point 7 (Placements et produits financiers) de ce document.

Rentabilité des fonds propres (valeur de marché, en %)



Evolution des fonds propres (en millions d'euros)

Fin d'exercice (ensemble des entreprises)

	1999	2000	2001	2002	2003
Valeur comptable	7.847	8.336	7.964	7.399	8.274
Valeur de marché	16.693	15.158	12.190	8.772	10.925

Le mouvement de baisse de la valeur de marché des fonds propres, ininterrompu depuis 1998, est enrayé en 2003. Ceux-ci progressent de 8,7 milliards d'euros en 2002 à 10,9 milliards en 2003. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des plus-values latentes de près de 1 milliard d'euros en 2003. Les fonds propres comptables affichent également une légère croissance, après plusieurs années de reflux.

Défini comme le rapport entre le résultat à affecter et la valeur moyenne des fonds propres «marché», le Return on Equity (RoE) se redresse de -7% en 2002 à 7,2% en 2003.

5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques

FDR (Financial Dependency Ratio) : rapport, pour un produit ou groupe de produits d'assurance, entre le résultat technique avant produits des placements et les provisions techniques moyennes y associées. Ce ratio détermine le rendement minimum à allouer aux provisions techniques pour atteindre l'équilibre financier. Le FDR présente l'avantage de pouvoir s'appliquer indifféremment à des produits d'assurance non-vie ou vie et de permettre une comparaison pertinente entre les résultats calculés pour des produits à cadence de règlement rapide (short tail) ou lente (long tail).

Le FDR peut ainsi être comparé au taux de rendement alloué aux provisions techniques. Un rendement alloué supérieur au FDR correspondant génère un solde technico-financier positif, tandis qu'un FDR supérieur au rendement alloué engendre un déficit.

En branche 23, où la charge technique évolue avec la valeur des fonds d'investissement, le FDR constitue une première approche de la performance moyenne des fonds investis.

5.4.1. Evolution du FDR

En assurance non-vie, le FDR est en régression pour presque tous les produits entre 2002 et 2003. Cette bonne performance s'explique notamment par la forte baisse de la sinistralité et des autres charges techniques qui pour plusieurs branches génère un solde technique positif et, partant, un FDR négatif.

Pour l'ensemble des opérations vie, le FDR diminue de façon ininterrompue entre 1999 et 2002, puis, à l'inverse des opérations nonvie, se redresse en 2003. Cette évolution reflète celle des corrections de valeurs imputables à la branche 23 et la performance des marchés financiers. L'interprétation correcte de ce ratio suppose dès lors, en vie, une décomposition préalable entre les produits à taux garantis et ceux en unités de compte.

Si l'on considère la situation préoccupante lorsque l'équilibre technico-financier ne peut être atteint que moyennant un rendement des valeurs représentatives de 4% ou davantage, seules les branches Maladie, RC générale et Protection juridique requièrent une attention pour les opérations non-vie.

Par contre, en vie, l'équilibre technico-financier n'est atteint que moyennant un rendement minimum de 4,3% en branche 21 individuelle et de 4,8% en branche 21 groupe.

La situation apparaît systématiquement plus préoccupante pour les opérations vie groupe que pour celles de la vie individuelle.

6. Solvabilité

| Marges de solvabilité

a) Marge constituée : patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- ▶ Composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire
- ▶ Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles, ...) et une partie implicite (bénéfices futurs estimés en vie, frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes, ...).
- ▶ Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de la CBFA.
- ▶ Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

b) Marges à constituer : montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

- ▶ Les calculs de ces montants sont basés sur:
 - les primes et les sinistres en assurance non-vie ;
 - les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ;
 - les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie ;
 - le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

c) Ratio de couverture : rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

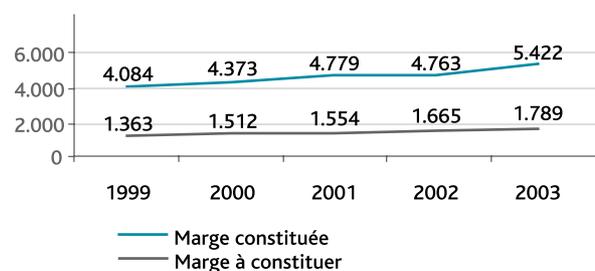
d) Correction CBFA : opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes)

- ▶ Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value «durable» sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur

e) Tests de résistance : opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

- ▶ Cette opération vise à déterminer si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs de 25% pour les actions, de 15% pour les biens immobiliers, de 5% pour les obligations et enfin à une dépréciation cumulative de 5% des créances garanties sur réassureur, de 5% des primes restant à émettre, de 25% des charges techniques à récupérer et de 50% des autres créances

Marge de solvabilité non-vie (en millions d'euros)



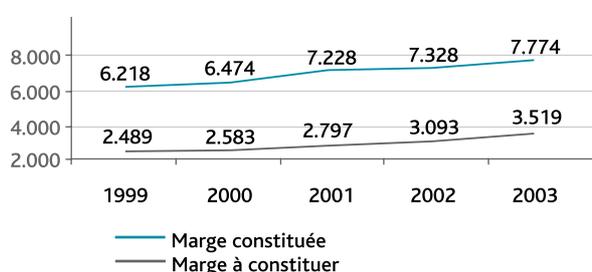
6.1. Marges de solvabilité non-vie

La marge à constituer pour les opérations non vie progresse entre 1999 et 2003, en moyenne de l'ordre de 100 millions par an, soit un accroissement de 31% par rapport à 1999.

Le volume de marge disponible s'accroît de 14% en 2003, après avoir régressé de 0,5% en 2002. La progression sur ces cinq dernières années est de 33%.

L'accroissement limité de la marge à constituer et celui nettement plus élevé de la marge constituée génèrent une amélioration sensible du ratio de couverture. Ce dernier passe de 285% en 2002 à 303% en 2003. Il est cependant encore loin du niveau de 1998 qui s'élevait alors à 394%.

Marge de solvabilité vie (en millions d'euros)



6.2. Marges de solvabilité vie

Tant la marge à constituer au titre des opérations vie que la marge constituée à cet effet croissent au cours de la période d'observation. Le ratio de couverture décroît néanmoins sensiblement, passant de 249% en 1999 à 221% fin 2003. La partie explicite de la marge constituée est en constante régression entre 1999 et 2002, période pendant laquelle elle perd 10 points, mais remonte pour la première fois en 2003.

La part plus importante de la partie implicite en vie par rapport à la non-vie s'explique par la possibilité laissée aux entreprises d'inclure des plus-values latentes dans la marge, ce qui joue davantage pour la vie vu l'importance des placements en valeurs représentatives, mais également par la faculté qu'elles ont encore d'y inclure un pourcentage de l'estimation des bénéfices futurs, ce qui ne vaut que pour ce groupe d'activités, et représente en 2003 un montant de 1.371 millions d'euros.

Les dispositions réglementaires en matière de solvabilité, liées à l'exercice «Solvabilité I», et d'application dès 2005, interdiront progressivement l'admission dans la marge disponible des bénéfices futurs, ce qui se traduira par

une détérioration de ces ratios, toutes autres choses restant égales.

6.3. Test de résistance

En réduisant fictivement de 25% la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité «Marge disponible corrigée à marge à constituer» se détériore de 96 points de pourcentage, passant de 292% à 196%.

Une réduction de valeur de 15% des immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait, en revanche, par une détérioration moyenne nettement moins marquée des ratios de solvabilité, celle-ci étant limitée à 25 points.

Une réduction de 5% de la valeur de marché des obligations et dépôts auprès des établissements de crédit entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigée de près de 80 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à quelque 214% du niveau de marge requis par la réglementation actuelle. La part prépondérante des obligations explique l'importance de ce mouvement de repli, qui illustre la fragilité du secteur aux variations de taux et à la complexité de la gestion «Actif / Passif» des assureurs.

Le dernier cas de figure défini par la CBFA envisage une dépréciation cumulative de 5% des créances garanties sur réassureur, de 5% des primes restant à émettre, de 25% des charges techniques à récupérer et de 50% des autres créances. Ce scénario se traduit par un ratio de solvabilité corrigée régressant de 292% à 239%.

Les tests de résistance démontrent la bonne tenue de la solvabilité du secteur aux dépréciations. En cumulant les deux impacts les plus sévères (une réduction de 25% de la valeur de marché des actions et de 5% des obligations), le ratio de couverture se réduirait de 173 points et resterait au-dessus des 100%. Ces chiffres «marché» ne reflètent cependant pas la diversité des situations de solvabilité rencontrées par les entreprises à l'issue de ces tests.

7. Evolution des principaux résultats

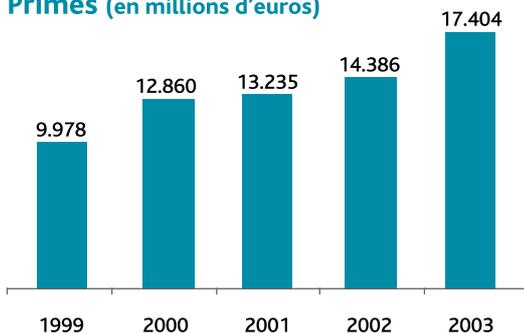
7.1. Assurance vie : envol des contrats à taux garanti

Les primes ont progressé entre 1999 et 2003 de près de 75% soit davantage que les provisions techniques dont le volume a crû de 59% sur la même période. La forte croissance des encaissements des produits de type «universal life» explique la diminution des taux de frais et de commissions de la branche.

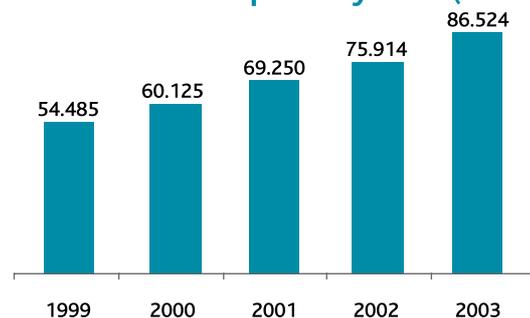
Les produits financiers repartent à la hausse pour atteindre 5,3% des provisions techniques contre une charge nette

de - 0,4% en 2002, qui trouvait son origine dans l'importance des corrections de valeurs en branche 23. La hausse des rendements financiers explique l'essentiel du redressement du solde technico-financier brut qui revient à 2,5% des primes, contre - 1,9% en 2002. Le solde technico-financier net s'établit en 2003 à un niveau légèrement supérieur à celui du solde brut, soit 2,5% des primes, ce qui s'explique par un solde de réassurance positif en faveur des cédantes, ainsi que par une légère diminution (0,1%) du fonds pour dotations futures.

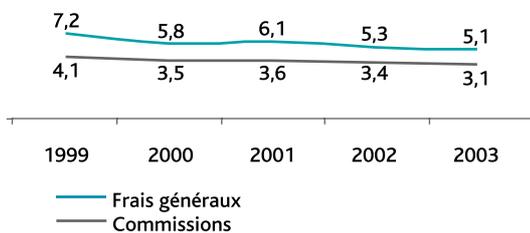
Vie (ensemble des opérations) Primes (en millions d'euros)



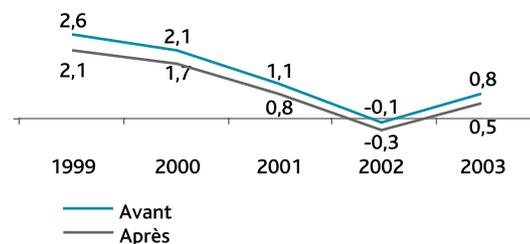
Vie (ensemble des opérations) Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB (en % des provisions vie)



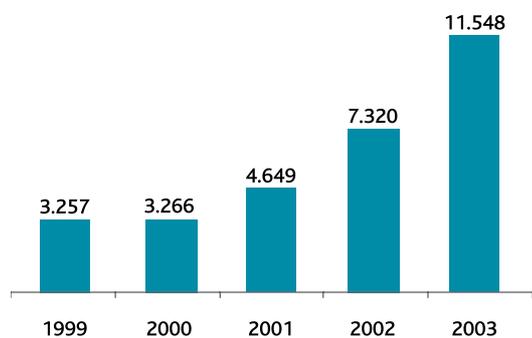
7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)

La forte croissance des encaissements, 58% par rapport à 2002, explique la diminution sensible des taux de frais et de commissionnement. Les produits financiers, qui n'ont cessé de diminuer de 1999 à 2002, s'établissent, pour 2003, à un niveau intermédiaire entre ceux de 2001 et de 2002, soit 4,8% des provisions techniques. Le rendement alloué aux provisions techniques repasse ainsi au-dessus des taux techniques garantis. L'effet conjugué de la baisse du taux de frais et de commissionnement et la hausse des produits financiers explique l'amélioration de plus de 5 points du solde technico-financier brut qui s'établit à 2% des primes acquises. Exprimé en pourcentage des

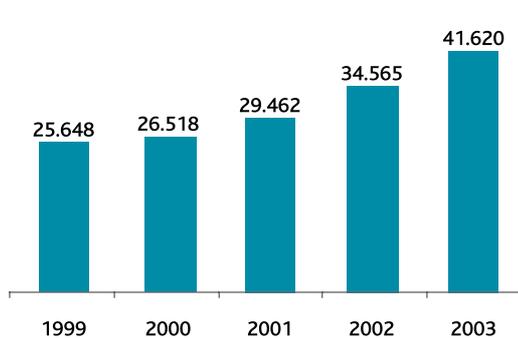
provisions, le solde technico-financier s'établit à 0,8% avant PB et à 0,5% après PB. Le taux de participation aux bénéficiaires, passe ainsi de 0,2% en 2002 à 0,3% en 2003.

La légère remontée du taux de participation bénéficiaire (PB), observée pour la première fois depuis de nombreuses années, s'explique par un contexte financier plus favorable, ainsi que par le succès que rencontrent les nouveaux produits vie individuelle, caractérisés par des taux garantis moins élevés que les produits «classiques» qui ont longtemps garanti le taux maximum autorisé par la réglementation.

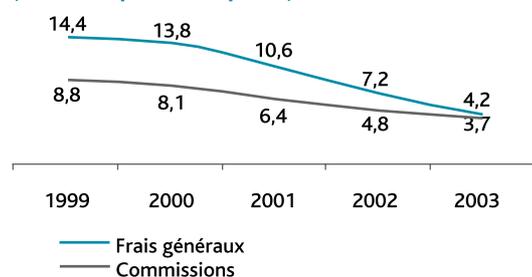
Primes (en millions d'euros)



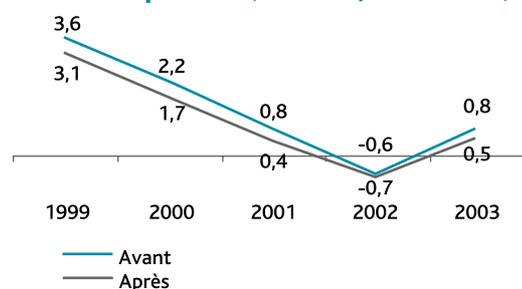
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions vie)



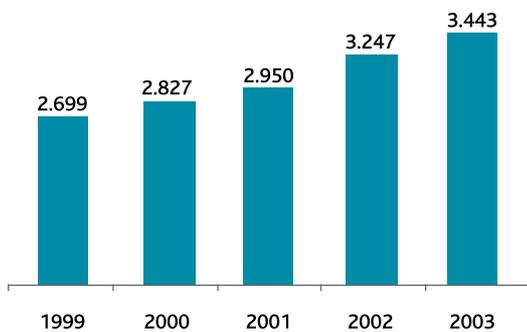
7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

Les résultats des opérations vie groupe évoluent de manière similaire à ceux des activités vie individuelle. Les résultats financiers, exprimés en pourcentage des provisions techniques, s'améliorent par rapport à ceux de 2002 mais restent largement en dessous des performances exceptionnelles de 1999. Le rendement alloué aux

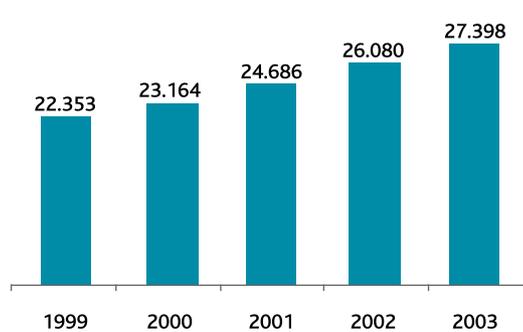
provisions techniques, 5,3%, repasse au-dessus du taux technique de 4,75%. Les résultats de ces opérations affichent donc un solde technico-financier brut de 3,6% des primes.

Les dotations aux participations bénéficiaires diminuent de 0,4%, en 2002, à 0,3% des provisions techniques, en 2003. Elles sont deux fois moindres qu'en 1999.

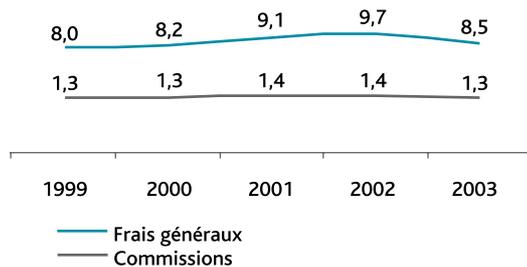
Primes (en millions d'euros)



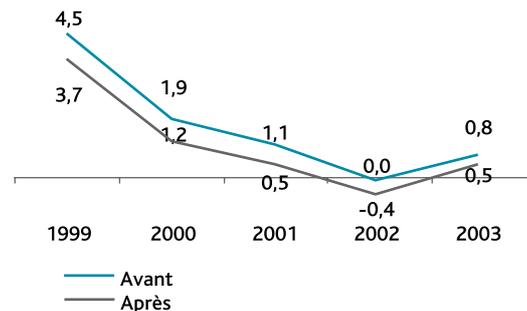
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions vie)



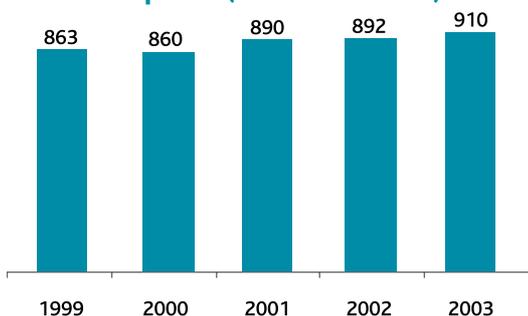
7.2. Assurance non-vie

7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971) : les produits financiers sauvent la mise

Malgré les demandes de hausses tarifaires, la forte diminution de la partie des encaissements relative aux régularisations sur exercices antérieurs limite la hausse totale des primes acquises en AT loi de 1971. Les frais généraux et les commissions restent au même niveau que l'année précédente, le repli du déficit technique s'explique essentiellement par celui de la sinistralité et des autres charges techniques.

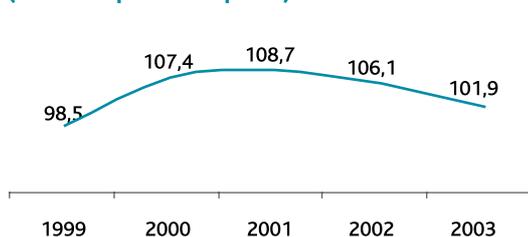
AT Loi de 1971

Primes acquises (en millions d'euros)



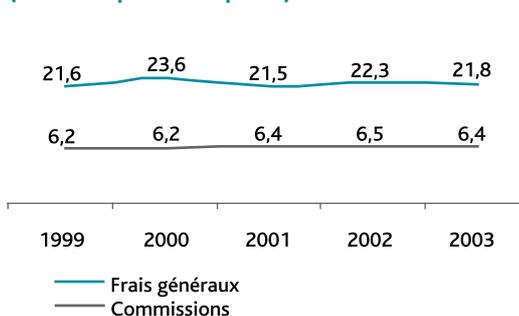
Sinistres et charges techniques

(en % des primes acquises)

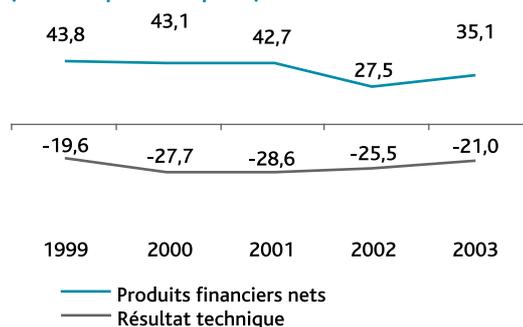


Les produits financiers, qui ont chuté d'une quinzaine de points de pourcentage entre 2001 et 2002, repartent à la hausse sans pour autant atteindre leur niveau historique proche de 43% des primes. La conjonction de ces différents facteurs aboutit à un solde technico-financier net de 11,3%, contre 0% en 2002 et 14,1% en 2001.

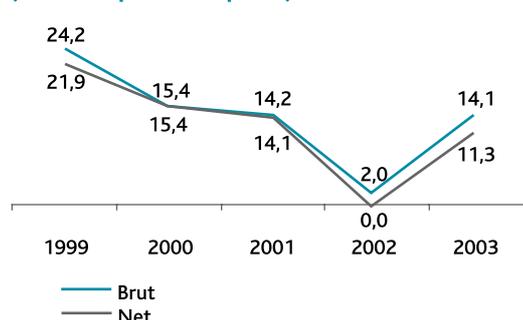
Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Résultat technico-financiers (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



7.2.2. IARD : la sinistralité tempérée

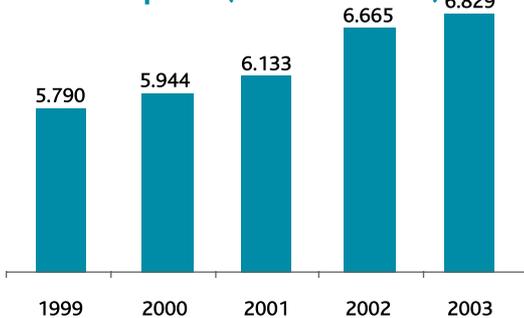
Les mauvais résultats enregistrés en 2002 ont poussé les entreprises à prendre des mesures drastiques pour réduire leur déficit technique, afin de moins dépendre de leurs revenus financiers. Ces ajustements se sont traduits, notamment, par une réduction des frais généraux équivalant à 1,5% des primes, par des assainissements de portefeuilles et par des hausses tarifaires. La forte diminution de la sinistralité et des charges techniques, passant de 75,1% à 67,1% des primes, est le principal facteur ayant permis de faire repasser le solde technico-financier au-dessus de zéro.

Le repli continu qu'ont connu les produits financiers depuis fin 1999 s'est enfin interrompu grâce à une meilleure tenue des marchés financiers. Ils augmentent de 3 points pour atteindre 8,9%, bien en deçà des niveaux observés jusqu'en 2001. Le solde technico-financier brut de ces opérations se

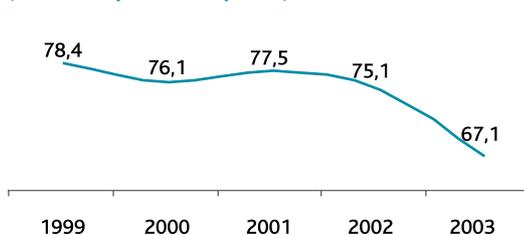
redresse donc à 10,8% des primes fin 2003 après avoir plongé à -0,8% des primes fin 2002. Compte tenu du renchérissement de la réassurance cédée, le solde technico-financier net des branches IARD s'établit à 6,2% des primes acquises, contre - 2,8% un an auparavant.

IARD

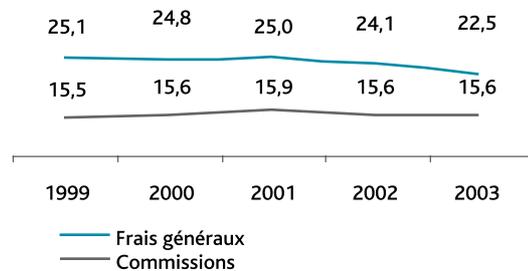
Primes acquises (en millions d'euros)



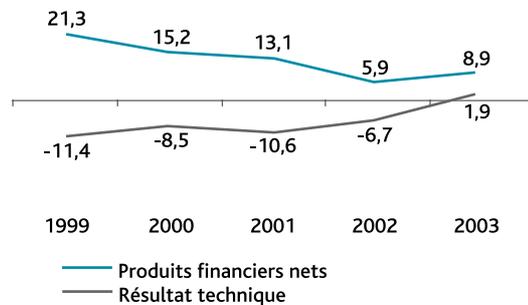
Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)



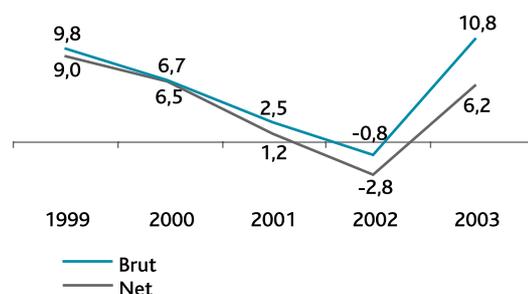
Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Résultat technico-financiers (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



8. Analyse des principales opérations IARD

8.1. Accidents : la couverture «conducteur» a le vent en poupe

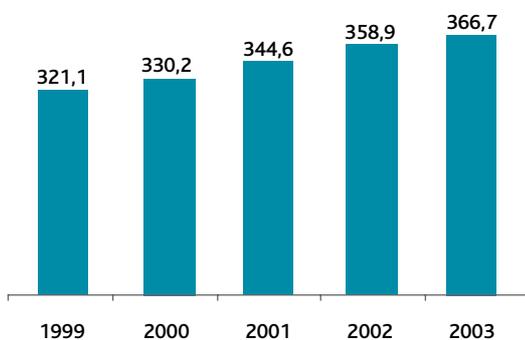
En 2003, l'encaissement de la branche «accidents» (à l'exception des accidents du travail) a augmenté de 2,2%. Avec une progression de 5% en 2003 et de 6,6% en 2002, la couverture «conducteur» connaît ces dernières années une croissance plus rapide que celle de l'ensemble de la branche «accidents». Ce sont surtout les polices qui couvrent le dommage subi jusqu'à un certain montant qui gagnent en popularité.

Par rapport à 2002, les prestations pour la branche «accidents» diminuent en 2003, et les provisions présentent une augmentation moins nette. En conséquence, la charge des

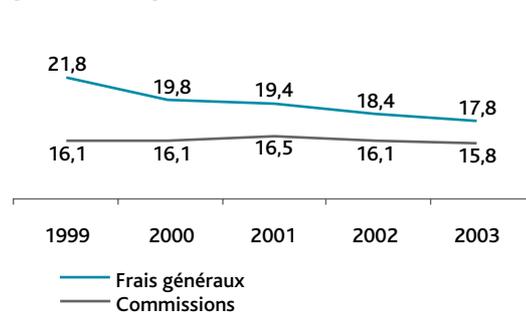
sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises diminue à nouveau en 2003. Pour l'assurance accidents individuelle générale, le ratio sinistres à primes s'établit à 57,9%, tandis que ce taux ne dépasse pas 42% pour les autres assurances accidents.

L'évolution favorable des frais généraux et des commissions fait que le solde technique dépasse largement son niveau des années précédentes. Grâce à la très légère hausse des produits des placements, le solde technico-financier brut s'élève à 34%. Le résultat de l'année 1999 est ainsi égalé. En 1999, ce résultat était dû aux produits des placements exceptionnels, mais en 2003, c'est le solde technique très positif qui en est à la base.

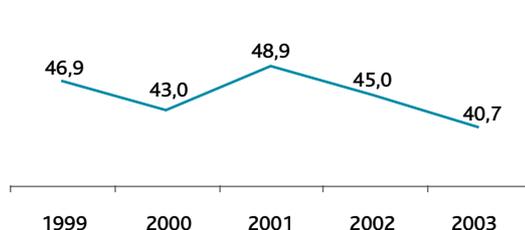
Primes et accessoires (en millions d'euros)



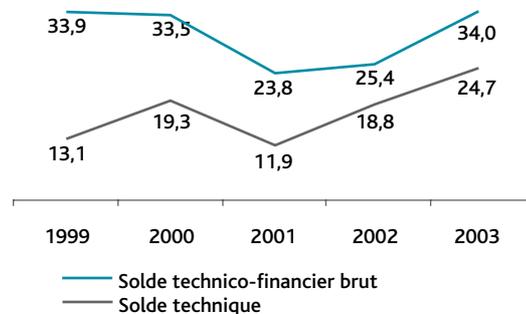
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Charge des sinistres (en % des primes acquises)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Aperçu par produit

	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2002	2003
Individuelle générale	23,7%	13,7%	19,6%
Individuelle circulation	16,0%	30,3%	49,8%
Collectives	50,6%	39,5%	34,2%
Autres	9,7%	14,5%	38,3%

8.2. Maladie : les assurances hospitalisation dans le rouge

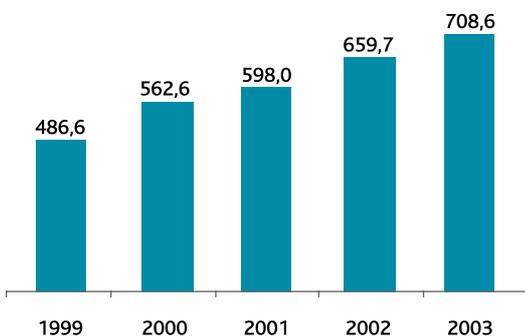
La branche «maladie» a vu son encaissement augmenter de 7,4% en 2003, ce qui est nettement supérieur au taux de croissance des autres assurances de dommages. L'encaissement de cette branche a même progressé de 45% au cours des cinq dernières années grâce à la popularité de l'assurance hospitalisation individuelle et collective. En cinq ans de temps, l'augmentation des assurances individuelle et collective s'établit respectivement à 70% et à 45%. Les Belges sont en effet de plus en plus conscients de l'utilité d'une assurance hospitalisation en raison des frais d'hospitalisation toujours plus élevés et de l'intervention inchangée ou en baisse de la sécurité sociale dans ces frais.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) en fonction des primes acquises augmente à nouveau en 2003, sous l'effet de la hausse des prestations en assurance hospitalisation collective.

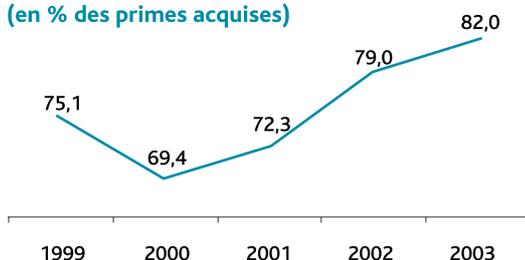
Le solde technique en fonction des primes acquises connaît un recul de 3,7 points en 2003. Les produits des placements ne suffisent plus ces dernières années pour maintenir la branche en équilibre.

L'assurance individuelle «revenu garanti» présente un déficit de près de 8% des primes acquises en 2003, après plusieurs années bénéficiaires. Ce déficit trouve son origine dans le relèvement des provisions pour vieillissement.

Primes et accessoires (en millions d'euros)

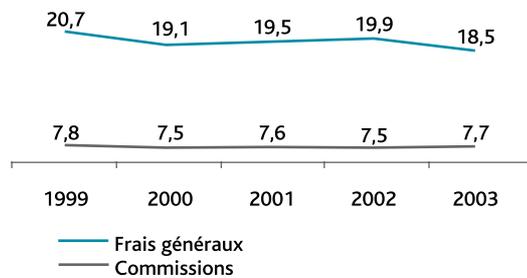


Charge des sinistres (en % des primes acquises)

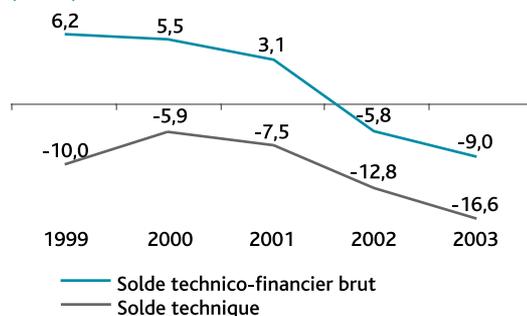


L'augmentation des frais d'hospitalisation engendre en 2003 des déficits de 5% en assurance hospitalisation individuelle et de 23,8% en assurance hospitalisation collective, les deux principales composantes de la branche «maladie». Si l'on neutralise en 2003 un transfert de primes et de provisions entre ces produits, les résultats de 2003 pour ces produits sont toutefois comparables à ceux de 2002, ce qui signifie : insuffisants. Une possibilité pour garantir la rentabilité des assurances hospitalisation réside dans la liaison des primes à l'évolution des frais d'hospitalisation sur la base d'un indice mesurant correctement cette évolution.

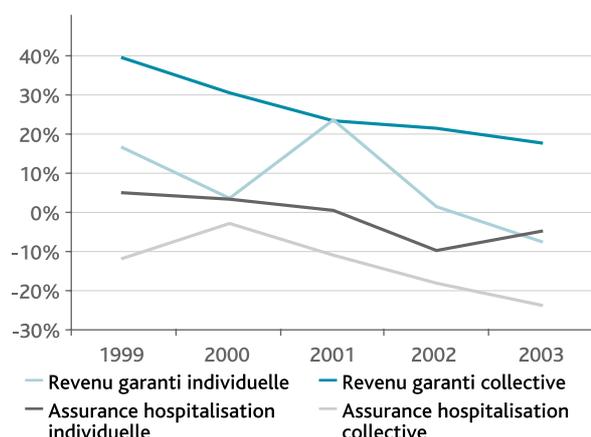
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Solde technico-financier brut en fonction Primes acquises(en %)



8.3. Corps de véhicules : à nouveau rentable, grâce à une sinistralité favorable

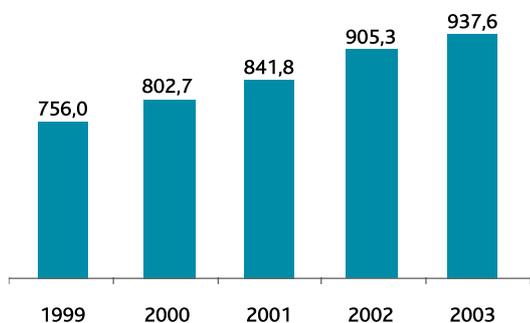
L'encaissement de la branche «corps de véhicules» a progressé de 3,6% en 2003. Cette progression est principalement due à la catégorie «tourisme et affaires». D'après un échantillon de 70% du marché, la prime moyenne «corps tourisme et affaires» passe de 356 à 365 euros en 2003, soit une augmentation de 2,5%. Cette croissance correspond à l'augmentation de l'indice Assuralia des frais de réparation et de remplacement.

Grâce à l'attention accrue pour la sécurité routière et aux conditions atmosphériques exceptionnellement favorables, le nombre d'accidents a diminué en 2003. Le nombre de vols de véhicules a également reculé, ce qui entraîne une baisse de la charge des sinistres.

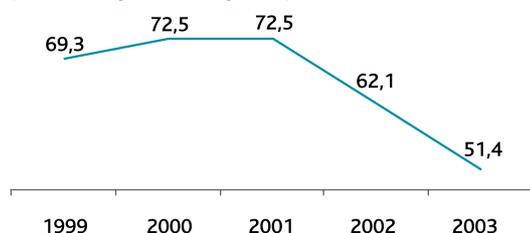
De ce fait, le solde technique passe à 13,3% à partir de sa position d'équilibre. Comme les sinistres sont relativement vite réglés dans cette branche, les produits des placements restent limités. En 2003, le solde technico-financier brut est égal à 16,0% des primes acquises. Un revirement qui est le bienvenu dans une branche qui constituait traditionnellement un gros soucis du secteur.

Les produits « dégâts matériels tourisme et affaires » et «dégâts matériels transport de choses <= 3,5 T», qui étaient déficitaires depuis quelques années déjà, présentent un résultat positif en 2003 grâce à la diminution du nombre d'accidents.

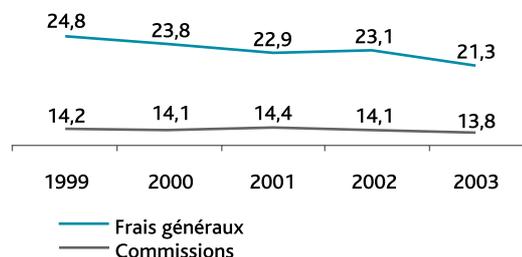
Primes et accessoires (en millions d'euros)



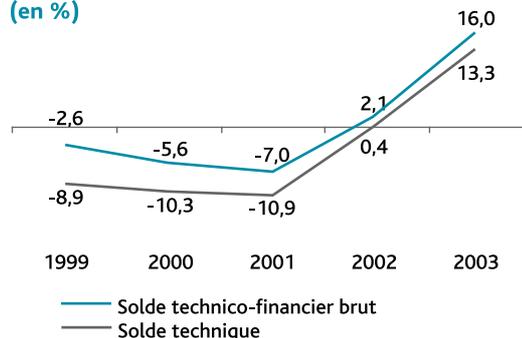
Charge des sinistres (en % des primes acquises)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Aperçu par catégorie

	Encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2003		
		Dommages matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	83,9%	3,7%	41,0%	33,3%
Transport de choses MMA <=3,5 T	7,3%	2,5%	26,5%	33,9%
Transport de choses MMA >3,5 T	7,5%	21,6%	54,5%	36,6%

8.4. Incendie: redressement du bénéfice grâce à l'absence de catastrophes

Au cours des quatre dernières années, l'encaissement de la branche «incendie et autres dommages aux biens» a augmenté de plus de 20%. En 2003, sa progression est de 6,7%. Pour la catégorie «habitations», la progression reste cependant limitée à 3,8% en 2003. Pour cette catégorie, la prime moyenne a augmenté de 2,9%, passant de 147 euros en 2002 à 151 euros en 2003, soit une progression légèrement supérieure à celle de l'indice ABEX (1,8%).

Pour les «risques simples entreprises», la hausse de l'encaissement est de 7,3% et pour les «risques spéciaux entreprises», elle atteint même 17,9%. Ces progressions découlent des relèvements tarifaires intervenus dès 2001 – 2002 et consécutifs aux conditions plus strictes imposées par les réassureurs et aux mauvais résultats pour ces segments de marché au cours des années précédentes.

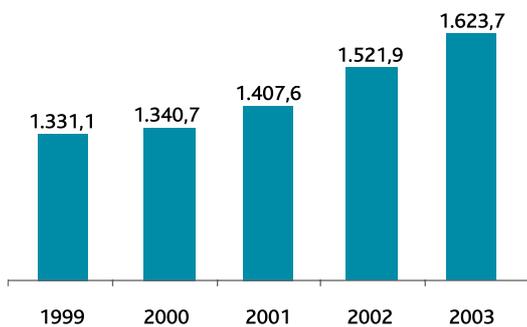
L'augmentation de la charge des sinistres en 2002 était due avant tout à la tempête d'octobre 2002. Grâce à la hausse de l'encaissement et à l'absence de sinistres majeurs en 2003, la charge des sinistres recule en 2003.

Pour le produit «tous risques chantiers», le ratio sinistres à primes s'élève à 98%, tandis que pour l'ensemble des autres produits, ce taux est inférieur à 60% des primes acquises.

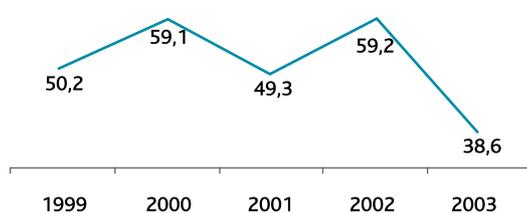
En raison de la constitution de provisions pour égalisation, le solde technique n'augmente que de 18 points en 2003 tout en devenant largement positif.

Seuls les produits «incendie et périls connexes, électricité» pour les risques simples entreprises et «tous risques chantiers» demeurent déficitaires.

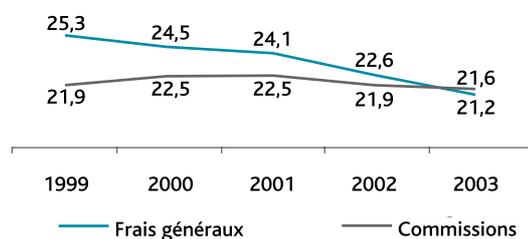
Primes et accessoires (en millions d'euros)



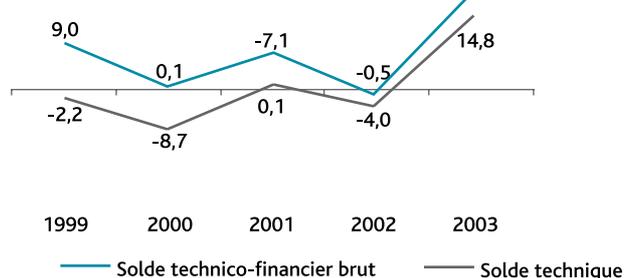
Charge des sinistres (en % des primes acquises)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Aperçu par catégorie

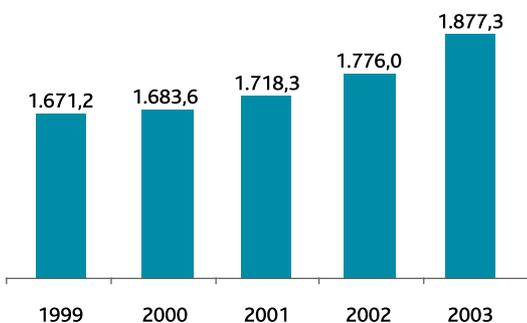
	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2002	2003
Risques simples			
Habitations	55,2%	-1,6%	17,0%
Risques agricoles	2,7%	-6,5%	13,8%
Entreprises	14,1%	-3,5%	7,7%
Autres	5,1%	-7,9%	24,2%
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	17,4%	10,3%	39,7%
Assurances techniques	5,5%	6,0%	13,3%

8.5. RC automobile : voitures particulières hors de la zone rouge

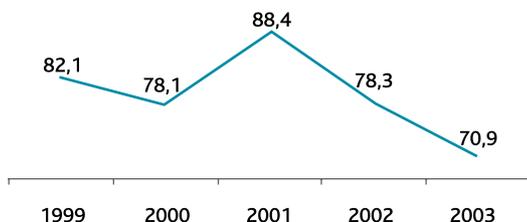
Au cours de la période 1999-2001, le chiffre d'affaires de la branche automobile n'a progressé que de 2,8%. Entre-temps, le parc automobile a connu une croissance plus forte, la charge des sinistres a augmenté et les revenus financiers ont diminué. En conséquence, les entreprises se sont vues contraintes de demander au ministre de l'Economie des majorations tarifaires qui portent leurs fruits dans les catégories «tourisme et affaires» et «deux-roues» : l'encaissement enregistre une hausse de 9,3%. Le coût des sinistres a augmenté de 5,9% pendant la période 2001 – 2003. Grâce à l'attention pour la sécurité routière et aux conditions atmosphériques exceptionnellement favorables, la fréquence des sinistres a cependant diminué en 2003. Compte tenu également d'un encaissement en hausse, il en résulte une baisse de la charge des sinistres pour l'ensemble de la branche, bien que le ratio sinistres à primes s'établisse, en 2003, à plus de 90% pour les catégories

«autobus et autocars», «taxis et véhicules de location» et «transport de choses MMA > 3,5 T». Outre l'évolution favorable de la charge des sinistres, les frais généraux en baisse ont également eu une influence positive. Cette situation, conjuguée à la hausse des produits des placements, conduit à un solde technico-financier brut positif. En ce qui concerne les voitures particulières pour lesquelles les majorations tarifaires avaient engendré une hausse de la prime moyenne de 6,8%, cette évolution favorable s'est traduite début 2004 par une concurrence plus vive au niveau des meilleurs risques, notamment au moyen d'adaptations favorables aux bons conducteurs dans les systèmes bonus-malus. Entre-temps, plusieurs demandes de majoration tarifaire ont également été introduites pour la catégorie «transport de choses MMA ≤ 3,5 T». Les autres catégories continuent cependant à présenter des déficits importants : elles devront également faire l'objet des augmentations tarifaires nécessaires.

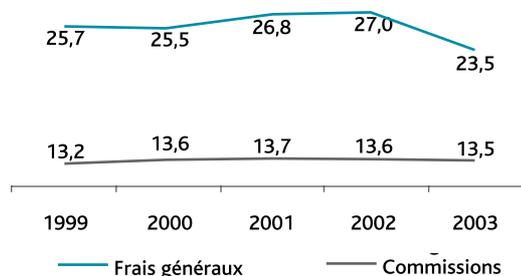
Primes et accessoires (en millions d'euros)



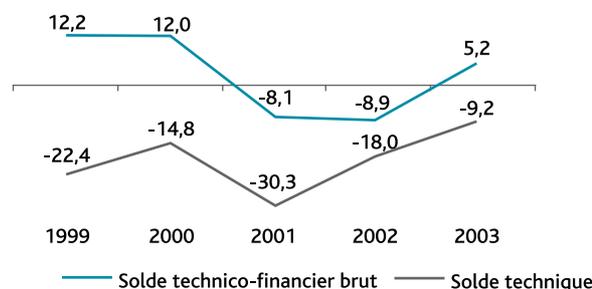
Charge des sinistres (en % des primes acquises)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Aperçu par catégorie

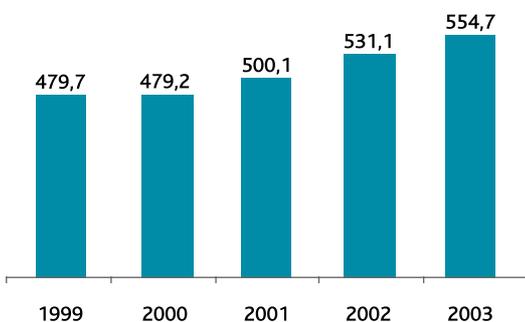
	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2002	2003
Tourisme et affaires	77,4%	-5,6%	8,1%
Deux-roues	3,5%	-2,6%	28,9%
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	8,6%	-19,3%	-4,7%
Transport de choses MMA > 3,5 T	9,4%	-24,6%	-14,7%

8.6. RC générale : la rentabilité n'est pas encore au rendez-vous

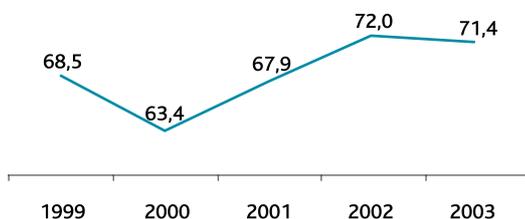
L'encaissement de la branche «RC générale» a progressé de 4,4% en 2003. Les produits sous-jacents connaissent toutefois une évolution fort contrastée : il est ainsi question d'une baisse de 3,2% en «RC exploitation et après livraison», tandis que l'encaissement en «RC professionnelle» augmente de 26%. Le glissement de contrats en raison de la concurrence et de l'assainissement de portefeuilles intervient dans ces évolutions. En «RC vie privée», l'encaissement connaît une hausse de 5,4%. Cette évolution s'explique par une croissance de 2% des contrats et par une augmentation de 3% de la prime moyenne, ce qui correspond à environ deux fois la hausse de l'indice des prix à la consommation au cours de la même période. La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises diminue légèrement pour la RC générale en 2003 pour atteindre 71,4%. Comme, dans cette branche, la période de règlement des sinistres est longue, le résultat dépend en fin de compte dans une large mesure des produits des placements. A la fin

des années nonante, ceux-ci représentaient encore presque 45% des primes acquises. Durant la période 2000 – 2002, ils ont fortement baissé pour n'atteindre plus que 12% des primes acquises en 2002. Grâce à la situation économique plus favorable en 2003, ils ont à nouveau légèrement augmenté, mais pas suffisamment pour assurer l'équilibre de la branche. Si, pour les catégories «RC exploitation et après livraison» et «RC professionnelle», le ratio sinistres à primes s'améliore en 2003, on note une détérioration pour les catégories «RC vie privée» et «RC autres». Pour le produit «RC vie privée», les prestations sont en hausse en 2003, tandis que les provisions connaissent une augmentation plus forte qu'en 2002. Grâce à la hausse des produits des placements, le résultat demeure positif. Etant donné que les augmentations des provisions sont moins importantes en 2003 qu'en 2002 et que les produits des placements connaissent une évolution favorable, les résultats en «RC exploitation et après livraison» et en RC professionnelle» s'améliorent. Pour la «RC lieux publics», les résultats très favorables sont dus à l'absence de sinistres graves.

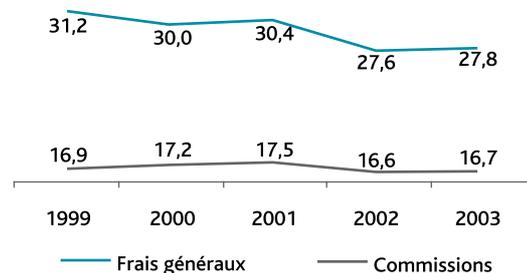
Primes et accessoires (en millions d'euros)



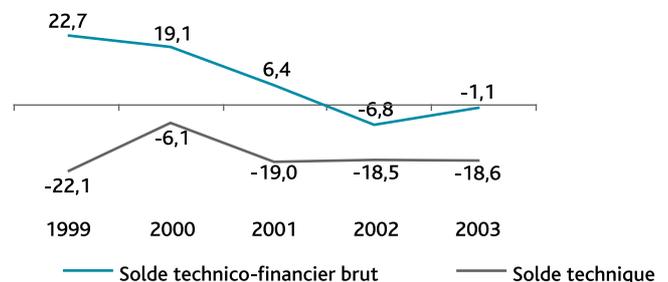
Charge des sinistres (en % des primes acquises)



Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



Aperçu par produit

	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2002	2003
RC vie privée	24,0%	7,0%	3,3%
RC exploitation et après livraison	48,0%	-9,2%	0,6%
RC professionnelle	21,1%	-29,4%	-4,5%
RC lieux publics	1,6%	48,9%	48,9%
RC autres	5,3%	-6,6%	-40,5%

8.7. Protection juridique : assainissement nécessaire du portefeuille «familiale»

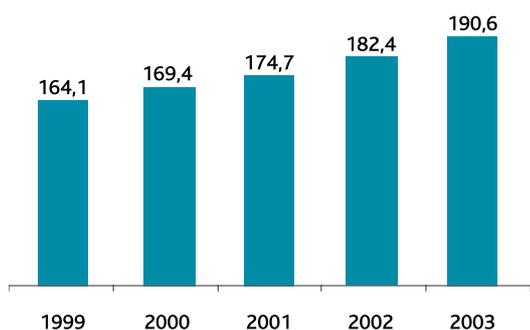
Protection juridique véhicules

L'encaissement de la protection juridique véhicules a progressé en 2003 de 4,5%. Une partie de cette augmentation concerne des majorations de prime pour compenser la baisse sensible des produits des placements au cours de ces dernières années.

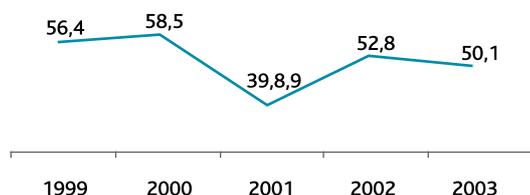
Les résultats favorables enregistrés en 2001 résultaient d'un réajustement des provisions au sein de quelques entreprises. Si l'on fait abstraction de ces entreprises, on obtient pour cette année-là des résultats qui sont beaucoup plus conformes aux attentes et qui peuvent servir de point de comparaison pour les résultats des prochaines années.

Grâce à l'amélioration du solde technique au cours de ces dernières années et à la légère hausse des produits des placements en 2003, le produit «protection juridique véhicules» est à nouveau rentable en 2003.

Primes et accessoires (en millions d'euros)



Charge des sinistres (en % des primes acquises)



Protection juridique autres

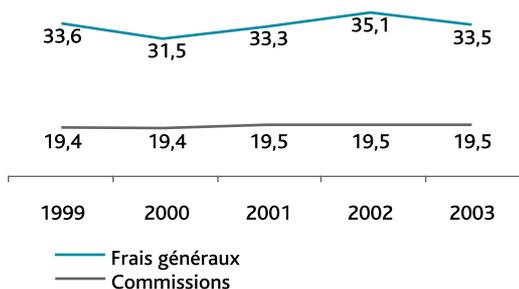
L'encaissement de la protection juridique autre que véhicules a augmenté de 12,8% en 2003. Cette augmentation résulte, d'une part, de majorations de primes et, d'autre part, d'un accroissement du nombre de contrats.

La charge des sinistres diminue en 2003 pour s'établir à 80,8% des primes acquises et le solde technique s'améliore pour atteindre - 36,6% des primes acquises. Bien que les produits des placements soient en légère hausse, le solde technico-financier brut présente un déficit considérable, à savoir 21,7% des primes acquises. Toutefois, le résultat final s'améliore d'année en année depuis 2001.

Les déficits des dernières années proviennent surtout de la protection juridique liée aux polices RC vie privée. La prime pure pour ce produit s'élève à quelque 11 euros, alors que sur le marché, il est demandé des primes commerciales variant entre 7 et 14 euros.

Vu les résultats, des majorations de primes prévues ou déjà appliquées s'imposent dans cette branche.

Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Soldes en fonction des primes acquises (en %)

